



Le plan de relance mise sur l'emploi sportif

Actualité législative publié le **20/10/2020**, vu **741 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement s'est engagé à octroyer une enveloppe de 120 millions d'euros pour les associations sportives.

Pour éviter qu'un club ou une association sportive ferme ses portes, l'État va abonder le budget de l'Agence nationale du sport en trois enveloppes :

- une aide à l'emploi des jeunes défavorisés à hauteur de 40 millions,
- un soutien particulier aux clubs et fédérations de 30 millions (dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique),
- et une aide pour la rénovation énergétique des équipements (50 millions d'euros).

Pour plus d'infos : [De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?](#)

Voir notre guide [Obtenir une subvention publique 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)

- [Comment différencier une subvention d'un marché public ?](#)
- [Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?](#)
- [Comment remplir une demande de subvention pour une association ?](#)
- [Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel](#)
- [Comment réaliser une lettre de demande de subvention ?](#)
- [Une association peut-elle se voir refuser une subvention ?](#)
- [Quelles sont les obligations d'une association subventionnée ?](#)
- [Comment passer un marché public ?](#)